

Appel à projet « Allocations doctorales cofinancées »
Modalités de versement de la subvention régionale

La subvention sera versée selon les conditions suivantes :

Part du versement	Justificatifs requis
Avance 20 %	<ul style="list-style-type: none">→ Contrat de travail→ Engagement signé du doctorant
Avance à concurrence de 80 % de l'aide	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport du comité de suivi de thèse de fin de 1^{ère} et de 2^{ème} année→ Récapitulatif des salaires versés
Solde	<ul style="list-style-type: none">→ Récapitulatif des 36 mois de salaires versés→ Récapitulatif des dépenses réalisées au titre de l'environnement de thèse→ Compte rendu de l'action de CSTI→ Attestation de soutenance de thèse